



Près ROUEN
France



L'AMICALE ORNITHOLOGIQUE DE NORMANDIE

En partenariat avec

le **CLUB TECHNIQUE COULEURS**

Organisent

UN FESTIVAL INTERNATIONAL D'OISEAUX DE COULEURS

Du 19 au 24 Octobre 2010 – à DEVILLE-LES-ROUEN (76250) - FRANCE
Gymnase Guynemer –Route de Dieppe (face à la mairie)
Ouverture au public : Samedi 23 et Dimanche 24 octobre 2010

Info dernière : le Congrès UOF de mai 2010 a décidé que les titres de CHAMPIONS DE FRANCE 2010 pour les canaris de couleurs seraient attribués par le C.T.C.

Cette exposition internationale COM appliquera la charte spécifique des expositions UOF COM France, dans le respect du bien être animal et des règles sanitaires en vigueur.

Elle est ouverte à tous les oiseaux de propre élevage des éleveurs amateurs européens, en règle pour les espèces d'oiseaux qu'ils élèvent.

Les classes des jugements sont celles du CLUB TECHNIQUE COULEURS en ce que le concours concerne les canaris de couleurs et les classes de l'UOF COM France actuellement en vigueur pour les autres oiseaux.

Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux. (*stam ou individuel*)

Le nombre des oiseaux - en bourse d'échange – bénéficiant des convoysages C.T.C ne peut être supérieur à celui des oiseaux engagés dans le concours lui-même. Le club organisateur (A.O.N) fournira les cages de concours. (Sauf cages spécifiques pour les postures et psittacidés ; ces oiseaux devront être enlogés dans les propres cages de l'exposant).

- **Toute l'information complémentaire peut être retirée sur le site : <http://www.uof.asso.fr/ctc.htm>**

CALENDRIER DE LA MANIFESTATION

Samedi 9 octobre	Date limite des Engagements
Mardi 19 octobre	Arrivée et enlogement des oiseaux Nettoyage des cageots (par les convoyeurs)
Mercredi 20 octobre	Jugements des oiseaux
Jeudi 21 octobre	Mise en place des oiseaux
Vendredi 22 octobre	Visite des écoles, des seniors et personnes handicapées - Inauguration officielle à 18 heures
Samedi 23 octobre	Ouverture au public de 9h à 18h Soirée des éleveurs – Repas -
Dimanche 24 octobre	Ouverture au public de 9h30 à 17h30 Délogement des oiseaux : Bourse 17h30 Concours 18h00 Démontage de l'exposition

CONTRAINTES SANITAIRES ET VETERINAIRES & JUSTIFICATIF D'ORIGINE

Oiseaux français :

1 - Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de stam de l'éleveur. **Si le numéro de souche de l'éleveur ne figure pas sur la bague, (bague club ou 00) une attestation de la société ayant délivré la bague sera exigée et devra être jointe obligatoirement à la feuille d'engagement.**

2 - Les bagues de couleurs sont acceptées.

3 - Les oiseaux devront être impérativement accompagnés (à l'enlogement) de **l'attestation sur l'honneur (modèle ci-joint)** signée par l'éleveur certifiant :

- Que les oiseaux exposés respectent les conditions compatibles avec la réglementation relative au bien être animal ;
- Que les oiseaux faisant l'objet de l'engagement à l'exposition Internationale sont nés dans l'élevage de l'exposant et sont issus de parents eux-mêmes nés et élevés en captivité depuis plus de deux générations et qu'ils sont en bonne santé ;
- Que l'éleveur n'a pas participé à une manifestation ornithologique à caractère international dans les 30 jours précédant la manifestation (une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un seul oiseau étranger).

Faute de ce document fourni à l'enlogement, les oiseaux seront refusés et laissés à la charge de l'éleveur ou du convoyeur.

4 - En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales, l'éleveur devra fournir un **certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours**, garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux. Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant

l'exposition seront normalement dispensés de ce certificat. Il pourra être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de celle-ci.

5 a) Les oiseaux d'espèces inscrites à l'arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces de faune européenne protégées sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'à l'arrêté du 15 mai 1986 fixant les mesures de protection des oiseaux représentés sur le territoire de la GUYANE ne pourront être présentés que par des titulaires du certificat de capacité ou d'une autorisation de détention (exonération du certificat de capacité, en raison des quotas fixés par les arrêtés du 10 août 2004) pour les spécimens concernés. **La copie du certificat de capacité ou de l'autorisation de détention devra accompagner les oiseaux.**

b) Les variétés mutantes de ces espèces obtenues par sélection (art R211.5 du Code de l'Environnement) pourront être engagées sans formalité préalable. Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement. Celle-ci devra être fournie par l'éleveur en quantité suffisante pour la durée du concours au moment de l'enlèvement.

c) Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Le fait d'engager des oiseaux vaut acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

Oiseaux étrangers :

Outre les indications ci-dessus, les oiseaux étrangers devront être accompagnés à l'enlèvement des attestations, les oiseaux étrangers devront être accompagnés à l'enlèvement du document dénommé (ANNEXE 5 - CERTIFICAT SANITAIRE POUR LES ECHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES DE VOLAILLES, AUTRES OISEAUX ET LAPINS DESTINES A PARTICIPER A DES CONCOURS OU EXPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE 92/65/CEE (*modèle du document ci-joint*)).

Renseignements :

Jean Marie BIHET, Président de l'Amicale Ornithologique de Normandie - ☎ 06.84.81.77.16
Christophe JAMBON, Trésorier de l'Amicale Ornithologique de Normandie - ☎ 06.78.32.68.25
Gilberte GUILLON, Secrétaire de l'Amicale Ornithologique de Normandie - ☎ 02.35.38.60.32

Engagements :

Christophe JAMBON, ☒ 26 rue Pablo Picasso 76770 LE HOULME (France)
✉ christoph.jambon@club-internet.fr ☎ 06.78.32.68.25

DISPOSITIONS ANNEXES

1 - PHOTOGRAPHIE DES OISEAUX DE CONCOURS

Chaque exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés ou filmés librement après jugement. L'utilisation ultérieure des photographies ou films réalisés ne pourra être faite qu'avec le seul accord de l'AON, unique propriétaire des fichiers sources. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur, le type d'oiseau et son pointage, le lieu de prise du cliché et le nom du photographe.

2 - SUIVI VETERINAIRE

Le comité organisateur se chargera de la demande des attestations de provenance départementale établie par la D.D.S.V du département d'origine des éleveurs participants.

Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire. Le suivi de l'exposition sera placé sous l'autorité du vétérinaire sanitaire de l'organisation. Les oiseaux seront examinés dès leur arrivée, et un suivi sera assuré durant toute la manifestation. Tout oiseau reconnu atteint d'une pathologie sera placé en local d'isolement.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'engagements sont fixés à **3,00 € par oiseau**

Le prix du palmarès est de **3,50 €**

Le concours du C.T.C est ouvert à l'ensemble des éleveurs de canaris, adhérents ou non du Club Technique Couleurs. S'il n'est pas adhérents 2010 (Cotisation réglée), il ne peut bénéficier des avantages particuliers octroyés aux seuls adhérents du C.T.C. (*Voir les avantages in fine*)

Les éleveurs transmettront aux organisateurs, un exemplaire des feuilles d'engagement concours et bourse, ainsi qu'un chèque libellé à l'ordre de l'A.O.N. représentant le montant des engagements, (concours et bourse), des frais de convoyage, du palmarès, de la soirée du samedi, et l'attestation sur l'honneur.

Les feuilles seront adressées au plus tard le SAMEDI 9 OCTOBRE 2010
A Christophe JAMBON 26 rue Pablo Picasso 76770 LE HOULME ☎ 06.78.32.68.25

Les inscriptions par internet sont possibles. ✉ christoph.jambon@club-internet.fr

Les éleveurs de canaris couleurs souhaitant convoier leurs oiseaux doivent prendre contact de :

Alain LEHOUCK ☎06.70.43.94.56 ✉ rose.alain.lehouck@hotmail.fr

Patrice LEMONNIER ☎02.35.33.77.60 ✉ palemonnier@free.fr

Ghislain DADOU ☎ 03.29.82.82.72 ✉ mairie-artonges@wanadoo.fr

ENLOGEMENT DES OISEAUX

La réception des oiseaux se fera le **mardi 19 octobre 2010 à partir de 15 heures.**

Lors de l'enlogement, les éleveurs ou les convoyeurs veilleront à approvisionner les oiseaux en eau et nourriture pour une durée **de 48 heures.**

Durant toute l'exposition, les canaris de couleurs seront abreuvés par les convoyeurs du C.T.C.

RECOMPENSES

Pour les Canaris Couleurs :

Un diplôme avec médailles indiquant les titres sera remis aux éleveurs.

12 « prix d'élevage » récompenseront le pointage des cinq meilleurs oiseaux d'une même section :

- D00 – D01 Lipochromes non mosaïques
- D00 – D01 Lipochromes mosaïques
- D02 – Mélanines classiques
- D03 – Mélanines pastels
- D04 – Mélanines opales
- D05 – Mélanines phaéos **CHALLENGE André JOPPART**
- D06 – Mélanines satinés **CHALLENGE Lode TIELENS**
- D07 – Mélanines ailes grises
- D08 – Mélanines topazes
- D09 – Mélanines eumos
- D10 – Mélanines onyx
- D11 - Mélanines Cobalt

Il sera désigné le meilleur lipochrome non mosaïque, le meilleur lipochrome mosaïque, la meilleure mélanine classique et autre mélanine.

Le Challenge **Wilfried DEYAERT** récompensera le meilleur lipochrome rouge intensif ou rouge schimmel.

Le challenge **Mario ASCHERI** récompensera la meilleure femelle mosaïque.

Le « Grand Prix d'Elevage » (Challenge CTC) récompensera l'élevage d'un éleveur sur 7 oiseaux présentés, toutes sections confondues.

Autres oiseaux (Canaris de Posture, Exotiques bec droit et crochu, Faune Européenne Mutée et Hybrides)

Au classement général, dans l'ordre d'appel de leur classement, seront distribuées COUPES ET AUTRES RECOMPENSES. Un diplôme indiquant les titres sera remis aux éleveurs.

QUATRE PRIX D'ELEVAGE sont en compétition (calculés sur 7 oiseaux présentés),

Et **un CHALLENGE** jeune éleveur (calculés sur 5 oiseaux présentés),

PRIX D'ELEVAGE CANARIS DE POSTURE

PRIX D'ELEVAGE BEC DROIT

PRIX D'ELEVAGE PSITTACIDES

PRIX D'ELEVAGE FAUNE ET HYBRIDE

Et CHALLENGE « JEUNE ELEVEUR ». Il est réservé aux éleveurs débutants pour leurs deux premières d'exposition.

Le « Grand Prix d'Elevage » (Challenge AON) récompensera l'élevage d'un éleveur sur 7 oiseaux présentés, toutes sections confondues.

Il sera désigné et mis à l'honneur :

- Le meilleur canari de posture ;
- Le meilleur bec droit ;
- Le meilleur « Faune Européenne Mutée et hybride » ;
- Et le meilleur « Psittacidé ».
- D'autres variétés spécifiques seront mises à l'honneur à l'initiative du Comité Organisateur A.O.N.

Le BEST IN SHOW, toute catégorie, sera désigné.

Chaque exposant recevra un lot de participation commémorant la manifestation.

BOURSE DE CESSION

Une bourse aux oiseaux gérée par les organisateurs se tiendra le samedi 23 octobre de 9h à 18h et le dimanche 24 octobre de 9h30 à 17h30.

Inscription par oiseau : **0,50 € / oiseau engagé** (cages fournies par l'organisation) et **15% prélevé sur le montant des ventes.**

Oiseaux âgés au maximum de 2ans pour les « bec droit » et 5ans pour les psittacidés. Les modalités et prix de cession sont libres. **Pour les oiseaux d'expositions, la cession doit passer par le responsable de la bourse. L'oiseau cédé sortira délogé au moment le dimanche soir lors du délogement sous le contrôle d'un membre de l'organisation.**

ENTREE DE L'EXPOSITION

Adulte 3€.

Enfants de moins de 12 ans accompagnés : **Gratuit.**

Pour les exposants : 2 entrées gratuites par jour pour lui et son conjoint.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ELEVEURS ADHERENTS DU C.T.C.

Les adhérents du CTC à jour de cotisation 2010 bénéficieront des avantages suivants :

- Pour un minimum de 11 oiseaux engagés en concours 3 seront gratuits.
- Droits d'engagement 2,80 € /oiseau et 11,00€ le stam
- Le palmarès est offert

REMARQUES

Le CTC offre la possibilité aux éleveurs, non adhérents au Club Technique qui le souhaitent de faire convoyer leurs oiseaux par les convoyeurs officiels CTC : **1,50 € par oiseau convoyé.**

RENSEIGNEMENTS AUPRES DE :

Monsieur **Alain LEHOUCK** ☎06.70.43.94.56 ✉ rose.alain.lehouck@hotmail.fr

La feuille de pré-engagement peut-être retirée auprès de M. LEHOUCK ou sur le site du CTC

Un double de cette feuille de pré-inscription au convoyage devra impérativement être transmis simultanément à Monsieur Christophe JAMBON christoph.jambon@club-internet.fr pour le SAMEDI 9 OCTOBRE 2010



Une information complémentaire sur les sites

- <http://www.uof.asso.fr/ctc.htm>
- <http://www.ioa-com-gb.co.uk/aonctc.html>
- <http://www.hipero.com/canaryunion/>